



Pacs et construction de maison

Par **evas15**, le **23/03/2009** à **10:35**

Bonjour,

Avec mon compagnon nous allons bientôt faire construire une maison.

Nous avons déjà acquis le terrain en indivision mais nous ne sommes pas protégés si l'un de nous 2 venait à décéder.

En attendant le mariage nous souhaitons nous Pacser et rédiger 2 testaments.

En ce qui concerne le PACS, nous devons rédiger une attestation de résidence commune.

Nous sommes actuellement co-locataires d'un appartement, dans le ressort du même Tribunal de notre future maison, et souhaiterions savoir quelle adresse doit figurer dans cette attestation de résidence commune (celle de l'appartement et ensuite faire un changement d'adresse au Tribunal) ou celle de notre future maison qui n'existe pas encore ?

Merci d'avance pour votre aide